

Le chien de troupeau

Le chien et l'éleveur forment un couple cohérent et compréhensible pour les bovins.

Quels avantages pour le travail ?

- ✓ Gain de temps et d'efficacité : 30 à 90 min par jour selon le type d'exploitation.
- ✓ Facilite le travail de manipulation des bovins : aide au tri, au chargement en bétailière, au déplacement du troupeau sur chemin ou en salle de traite...
- ✓ Réduction du stress pour l'éleveur (plus besoin de courir après son troupeau)
- ✓ Plus de sécurité car les bêtes sont plus calmes.
- ✓ Gain d'autonomie sur certaines tâches et de bien-être au travail !
- ✓ Plaisir du travail avec le chien.



Le choix du chien

Il faut choisir une race qui aura des aptitudes naturelles au travail sur troupeau avec **des parents reconnus pour leur travail**. Par exemple, certaines lignées de Border collie ou de Kelpie ont perdu leur instinct de travail sur troupeau et correspondent plus à un "chien de famille" qu'un chien de travail.

Le chien ne doit ni être peureux ni agressif. Le chiot est à adopter de préférence entre 8 à 12 semaines.



Border Collie



Beauceron



Kelpie

La formation

La formation d'un chien de troupeau passe d'abord par celle du maître !

Pour utiliser le plein potentiel du chien et si vous avez les compétences en dressage, formez-le. Sinon, apprenez ensemble auprès de professionnels (4 jours de formation environ). Il est aussi possible d'opter pour un chien déjà entraîné.

Attention aux idées reçues : les chiens de troupeau n'apprennent pas à travailler tout seul ! Certes, quelques rares cas existent mais c'est loin d'être une majorité.

Coût

- 500 à 850 € pour un chiot avec pedigree, Les deux parents doivent travailler sinon il y a un risque fort d'avoir un chiot sans l'instinct ;
- Chien formé : dépend du niveau de formation demandé (~1000€) ;
- La formation de dressage de chien de troupeau ;
- Coût pour l'entretien de l'animal (nourriture, vétérinaire, ...),



Intéressés par cette thématique pour votre santé et sécurité au travail ?
Contactez gratuitement PreventAgri au 065/61.13.70

Le chien de troupeau

A faire

- ✓ Le rendre dépendant du maître en étant souvent avec lui
- ✓ Avant 15 mois, éducation classique (en école si besoin) :
 - Lui apprendre son nom et le rappel
 - Lui fixer les règles « interdit – autorisé »
 - Le féliciter quand « c'est bien »
- ✓ Travailler régulièrement le chien à partir de 15 mois
- ✓ Le nourrir, prévoir un logement de 5m² minimum type chenil à l'abri du soleil et du vent (évite les accidents, la fatigue du chien...) voir avec un parc de détente
- ✓ Promenade ok pour la familiarisation
- ✓ Jeux de courtes durées pour qu'il reste motivé au travail

Les erreurs classiques

- ❖ Loger le chien avec le troupeau
- ❖ Le laisser livré à lui-même
- ❖ Laisser les enfants jouer avec le jeune chien
- ❖ Le laisser inactif, l'enfermer plus de 4h d'affilée (exception pour la nuit)
- ❖ Vouloir le mettre au travail sur troupeau trop vite. Il lui faudra 2 ans de travail avant. Un chien « optimal » au travail aura 3-4 ans.
- ❖ Faire travailler un chien formé et un chiot ensemble



Exemple pour démarrer le dressage d'un jeune chien :

- 1- Enclos de 16 m de diamètre ou 50 m de périmètre, en dur si possible ou réserver une partie plate et fixe dans la prairie pour l'entraînement. Sans confrontation directe avec les animaux, le chien sera en sécurité, restera motivé et prendra confiance. Un bâton permettra de faire bouger les animaux et donc de le travailler.
- 2- Au début : 10 min, 3x par semaine pour garder sa motivation et s'interdire le « stop-couché » devant la tête des animaux pour ne pas affaiblir l'autorité du chien.
- 3- Association d'ordre et d'action du chien. 6 ordres obligatoires : nom du chien + rappel, stop, amène (à l'éleveur), droite, gauche et le dernier ordre à apprendre : pousse (de l'éleveur)



DIFFICULTÉ

15 brebis
ou
7 génisses

30 brebis
ou
15 génisses

Un lot de brebis (30 à 50)
ou
un lot de vaches (~ 10)

Brebis suitées
ou
vaches suitées

Source : Idele – Institut de l'élevage.

Intéressés par cette thématique pour votre santé et sécurité au travail ?
Contactez gratuitement PreventAgri au 065/61.13.70